



## UPC – MANIDEM

*Créée le 10 Avril 1948, dissoute par décret français du 13 juillet 1955, décret de dissolution abrogé le 25 février 1960 ; contrainte néanmoins à la clandestinité pendant 30 ans, l'UPC qui depuis août 1992 s'appelle UPC-MANIDEM fonctionne légalement conformément à la loi.*

### COMITE DIRECTEUR / STEERING COMMITTEE

---

## DECLARATION

### A PROPOS DES LICENCIEMENTS DES TRAVAILLEURS AU KAMERUN

Le Comité Directeur de l'UPC-MANIDEM réuni en sa session ordinaire du 04 au 25 juillet 2020 à Douala, s'est penché sur la situation préoccupante de l'emploi au Kamerun.

En effet, dans une situation de chômage chronique de la jeunesse, les entreprises s'adonnent à des licenciements massifs au motif économique quand il ne s'agit pas de chômage technique avec perte de revenu pour les salariés. Il ne leur reste plus qu'à survivre avec très peu de moyens.

Pour preuve, depuis le début de cette année, BOLLORÉ TRANSPORT AND LOGISTICS CAMEROUN, filiale du groupe BOLLORÉ procède à des licenciements massifs sous silence.

En effet, plus de 200 travailleurs et travailleuses ont vu leurs contrats de travail s'achever sans préavis pour motif économique. Et selon les sources dignes de foi, d'autres licenciements suivront au sein de la filiale et dans d'autres filiales du groupe au Kamerun.

Or, il est inconcevable que le Groupe BOLLORÉ qui a obtenu en 2019 un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros pour un profit de plus d'un milliard d'euros puisse commencer l'année 2020 par des licenciements.

Les pauvres travailleurs sont abandonnés par l'Etat à la dure loi du marché capitaliste qui broie sans état d'âme tout avenir. Dans les domaines de l'Hôtellerie, des BTP, de la Grande consommation, l'agriculture etc. ce sont des nombreux compatriotes qui crient impuissants à l'injustice de se voir priver d'emploi. D'autres qualifiés de "chanceux" doivent supporter des conditions plus précaires avec des mois sans salaires. Et à l'heure actuelle, aucun plan d'assistance n'est prévu par le gouvernement qui ne se sent pas concerné par cette détresse de la population.

Face à cette situation, l'UPC-MANIDEM :

**Témoigne** toute sa solidarité envers les travailleurs et travailleuses licenciés au Kamerun en général et aux travailleurs licenciés ou menacés de l'être du groupe BOLLORÉ en particulier.

**Rappelle** à l'Etat que fournir l'emploi à sa population et le préserver est une OBLIGATION surtout que notre pays dispose d'un sol et d'un sous-sol immensément riches dont une minorité s'est accaparé au détriment de la majorité des Kamerunais.

**Exige** que l'Etat du Kamerun, garant de la paix sociale, fasse pression sur les dirigeants des entreprises afin que cesse tout licenciement sans que d'autres solutions qui préservent l'emploi ne soient prises.

**N'exclut** pas des actions d'envergure, en association avec les syndicats des travailleurs, afin que les droits des travailleurs soient respectés au Kamerun.

Un autre Kamerun est possible, d'autres choix sont nécessaires.

Fait à Douala, le 25 juillet 2020

***Pour le Comité Directeur***

Louis Francis Mpondo Dicka  
Président de séance

Patrick Coltars  
Secrétaires de séance

Moutoudou Albert  
Président de l'UPC-MANIDEM

Chumchoua Penda  
Secrétaire général de l'UPC-MANIDEM